

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19/06/2019

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2019-ARA-KKP-2046

1. Intitulé du projet

Route départementale 6 - PR 0 à 14+500 - Aménagement de l'itinéraire St-Pourçain-sur-Sioule / Vichy

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Claude RIBOULET, Président du Conseil Départemental de l'Allier

RCS / SIRET

2 2 0 3 0 0 0 1 6 0 0 0 8 0

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6°a)	Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'État, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.
47°a)	Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0.5 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La RD6 supporte un trafic journalier moyen de 3700 véh./j. dont 10% de PL. Ce trafic approche les 4000 véh./j. et 13% de PL les jours ouvrés.

En vue d'adapter la RD6 à ce trafic, le projet d'aménagement, d'une longueur d'environ 12.1km, prévoit :

- l'élargissement des accotements à 2.50 m ;
- l'élargissement de la chaussée à 7.50 m de surface revêtue (cf. profil-type ci-joint) ;
- de rectifier des virages en visant le minimum recommandé de 240 m de rayon soit par calibrage unilatéral (3 virages), soit par rectification complète en chaussée neuve (2 virages dont un incluant un carrefour) ;
- l'amélioration du profil en long au lieu-dit "La Caudre" et dans la forêt domaniale de Marcenat ;
- le reprofilage, le renforcement et la couche de roulement sur l'ensemble de l'itinéraire à l'exception des 2 traversées d'agglomération.

4.2 Objectifs du projet

Ces aménagements permettront :

- de pérenniser la chaussée par renforcement structurel ;
- d'améliorer les conditions de sécurité des usagers :
 - ° par création d'accotements constituant une zone de récupération aux véhicules ;
 - ° par suppression ou éloignement des obstacles latéraux ;
 - ° en offrant sur l'ensemble de l'itinéraire les distances de visibilité nécessaires sur les obstacles et sur les carrefours.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phase 1 - Dégagements des emprises ;

Phase 2 - Terrassements généraux (élargissements des accotements, traitement des obstacles latéraux) ;

Phase 3 - Structures de chaussée (poutres) ;

Phase 4 - Reprofilage, renforcement et couche de roulement ;

Phase 5 - Équipements de la route.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les usagers de la RD6 bénéficieront d'un itinéraire sécurisé, confortable et adapté au trafic qu'elle supporte.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Loi sur l'eau : impact sur les zones humides, rejet des eaux de plateforme et franchissement de cours d'eau ;
- Procédure au cas par cas, article R122-2 du Code de l'environnement au titre des travaux routiers et du déboisement (cf. p1) ;
- Le cas échéant demande de dérogations à la destruction, déplacement ou dérangement d'espèces protégées ;
- Code forestier article L341-3 et L342-1 les défrichements sont soumis à autorisation ;
- Archéologie : recueil de l'avis de la DRAC sur l'opportunité de réaliser un diagnostic archéologique ;
- Passage en CDAF qui décidera de la constitution ou non des commissions communales d'aménagement foncier ;
- Étude d'Impact du projet sur l'économie agricole si soustraction d'une superficie > à 5 ha ;
- Déclaration d'utilité publique pour garantir la maîtrise foncière ;
- Enquête parcellaire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire de chaussée	12 100 ml environ
Élargissement d'ouvrages hydrauliques (ouverture supérieur à 2.00 m)	3 unités
Déboisement	2.50 hectares
Couche de roulement	20000 tonnes environ
Acquisitions foncières	14 hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

03500 BAYET

03110 SAINT-DIDIER-LA-FORET

03110 SAINT-REMY-EN-ROLLAT

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 3 ° 28 ' 9 5 " 35 Lat. 4 6 ° 2 6 ' 4 8 " 67

Point d'arrivée :

Long. 3 ° 3 8 ' 9 6 " 35 Lat. 4 6 ° 1 8 ' 6 0 " 55

Communes traversées :

BAYET, SAINT-DIDIER-LA-FORET et SAINT-REMY-EN-ROLLAT

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Route existante implicitement autorisée dès parution des réglementations imposant les autorisations.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	830005420 Forêt de Marcenat et de Saint-Gilbert (ZNIEFF type 1)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monuments historiques : Bayet - Eglise Saint-Marcel inscrit (à 2.5 km) Saint-Didier-la-Forêt - Abbaye Saint-Gilbert de Neuffontaines classé (à 200 m) Saint-Rémy-en-Rollat - Château du Chambon inscrit (à 1.5 km)

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la rivière Allier - Arrêté préfectoral n°3091/2018 approuvé le 17 octobre 2018 - Concerne la commune de Saint-Rémy-en-Rollat Le projet se trouve en dehors de l'enveloppe de la crue exceptionnelle. PPR RGA - Arrêté préfectoral n°3417/2008 approuvé le 22 août 2008 - Concerne la commune de Saint-Rémy-en-Rollat Le projet est concerné directement sur plusieurs zones.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Directive "Habitats" - ZSC Val d'Allier Sud (au plus près 1 km) - ZSC Basse Sioule (au plus près 600 m) Directive "Oiseaux" - ZPS Val d'Allier Bourbonnais (au plus près 1km)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de purges et la terre végétale seront mis en dépôt définitifs ou serviront aux aménagements paysagers. Compte tenu des excédants importants de matériaux, la réutilisation des matériaux du site sera privilégiée dans la mesure du possible.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie des matériaux issus des déblais seront réutilisés en remblais, les matériaux constituant le corps de chaussée proviendront de carrière de roche massive autorisées. Une partie des matériaux mis en remblai seront des matériaux d'apport extérieur. Une étude sera donc réalisée et permettra de connaître les caractéristiques géotechniques des déblais et la possibilité de les utiliser en remblai.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En section courante, les travaux ne concernent que quelques mètres (2 à 3m) au-delà de l'emprise actuelle. Cependant des impacts sur les habitats sont possibles du fait de la destruction de haies et d'arbres.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité des zones suivantes : Directive "Habitats" - ZSC Val d'Allier Sud (au plus près 1 km) - ZSC Basse Sioule (au plus près 600 m) Directive "Oiseaux" - ZPS Val d'Allier Bourbonnais (au plus près 1km) Compte tenu des distances et de la barrière que constitue la RD2009, les travaux de la RD6 sont sans impact sur les sites N2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 14ha d'espaces agricoles et forestiers (surface à préciser une fois le projet détaillé établi).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de rupture de barrage : - Barrage EDF Fades Besserves (69Mm3 de contenance) soumis au PPI sur la Sioule - Concerne Bayet et Saint-Didier-la-Forêt. Risque transport de matières dangereuses : - Catégorie routière et canalisation (conduite diamètre 400 et 250 transport de gaz dans l'emprise du projet) - Concerne Bayet et Saint-Rémy-en-Rollat
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque Retrait/Gonflement des argiles - Concerne Saint-Rémy-en-Rollat Risque sismique - Catégorie 2 - Faible - Concerne les 3 communes Risque inondation - D'après le PPRI rivière Allier, le projet se trouve en dehors de l'enveloppe de la crue exceptionnelle.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à sécuriser l'itinéraire existant, il ne génère pas de trafic nouveau.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	N'engendre pas de nuisances sonores supplémentaires.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement sont récupérées par fossés sur toute la longueur du projet et rejetées dans le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Oui a chaque point bas de fossés.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier :</p> <p>Déchets verts et non dangereux : bois, déblais, terre végétale.</p> <p>En phase exploitation :</p> <p>Le projet ne change pas le trafic actuel donc ne génère pas de nouvelle production de déchets, seul le ruissellement des eaux est augmenté du fait de la surface imperméabilisée plus grande (élargissement de la chaussée)</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Soustraction de 14 ha de terrain actuellement dédiés aux activités forestières et agricoles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Application de la doctrine "Eviter, Réduire, Compenser" notamment vis à vis des zones humides et habitats ;
- Limitation de l'emprise du projet notamment dans la traversée des forêts ;
- Replantation des haies en accord avec les riverains ;
- Protection de chantier vis à vis de la petite faunes et des amphibiens ;
- Limitation des émissions de poussières en phase chantier.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu :

- de la faible emprise à acquérir et de la faible emprise des travaux (3mètres de part et d'autre de la chaussée existante en moyenne) à l'exception de virages ;
- du faible impact sur les parties boisées (petits arbres et haies arbustives de lisière de bois) ;
- du fait que les zones humides, rejets et franchissement de cours d'eau feront l'objet d'un dossier au titre de la loi sur l'eau ;
- du fait que le projet n'engendrera pas de nuisances supplémentaires par rapport à l'existant.

Une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Moulins

le,

19 JUIN 2019

Signature

Le Directeur de la Mobilité



Vincenzo CARDINALE

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus